

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 05/07/2012

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SA-VOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, GINDRE Nicolas
Secrétaire de séance :	RAFFIN Christelle

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 03/05/2012 qui est approuvé à l'unanimité.

I. ETUDE ET CHOIX DE DEVIS :

A) GOUDRONNAGE

M. le Maire rappelle que le lot n°3 Monocouche sur la voie communale n°4 (chemin des Epines et rue de la Poste) a reçu la proposition de trois devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition de l'entreprise Société Jurassienne d'Entreprise (SJE) pour un montant de 11867,25 € HT soit 14193,23€ TTC.

B) ECLAIRAGE COUR ARRIERE DU PRESBYTERE

M. le Maire informe le Conseil municipal que le poteau de la cour du Presbytère sera enlevé et remplacé par deux projecteurs qui seront installés directement sur le bâtiment. Cette opération avait reçu la proposition de deux devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition de l'entreprise EURL Regad François pour un montant de 1729,64 € HT soit 2068,65€ TTC.

C) ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE

Il est rappelé que le Conseil Général propose une aide aux communes pour la mise en place d'un défibrillateur à hauteur de 1000 euros par appareil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la demande de subvention auprès du Conseil Général du Jura.

Il est rappelé que le coût total de cette acquisition coûterait environ 2300€ et que le lieu d'emplacement du défibrillateur reste à définir pour être central et accessible au plus grand nombre.

II. DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET COMMUNAL :

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'amortir l'étude du Plan Local d'Urbanisme sur cinq ans pour un montant de 3049,80€, soit 609,96€ par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition d'inscription aux dotations aux amortissements de la somme de 609,96€ au titre de l'écriture comptable.

III. FONTAINE PLACE DALLOZ : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Ministère de l'Intérieur, au titre du fonds de réserve parlementaire, a décidé d'accorder une subvention de 11300 € HT à la commune de Septmoncel pour l'aménagement de la fontaine de la place Dalloz sur la base du devis de 27550€ HT (soit 41,01%).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la demande de subvention et de versement du montant auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil municipal prend également connaissance du fait que la demande de subvention demandé au titre du Fonds de concours de la Communauté de communes Saint-Claude Haut-Jura ne pouvait excéder 50% du montant total de subvention, soit 23238€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve une demande de subvention de 20914€ soit 45% et sollicite le versement du montant des années 2011 et 2012 sur le Fonds de concours de la Communauté de communes Saint-Claude Haut-Jura.

IV. LOCATION APPARTEMENT GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire informe l'assemblée d'une demande Madame Cholé BERNARD, locataire d'un appartement du Groupe Scolaire souhaitant quitter rapidement son logement et proposant qu'il soit repris par Mlle Perrine DOOLAEGHE.

Compte tenu du fait que ce logement conventionné d'une surface de 91m² doit être prioritairement attribué à une famille, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce contre le changement de nom de titulaire sur un bail.

V. PLAN DE GESTION DU FLUMEN

Après avoir pris connaissance du projet d'élaboration d'un Plan de gestion pour le site classé des gorges du Flumen,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité notifie son accord pour participer à la rédaction du cahier des charges mais pose la condition de l'intégration de l'ensemble des projets connus au moment de l'appel d'offres, notamment celui de la Via Ferrata.

VI. PROJET D'AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

Après avoir pris connaissance du courrier de M. François GODIN, Conseiller général du canton de Morez et Maire de Bois-d'Amont sollicitant le soutien de la commune de Septmoncel pour l'engagement du Jura et de la Franche-Comté au sein de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise. Cette structure ayant pour but de surmonter collectivement le handicap de la fron-

tière, maîtriser l'étalement urbain, mieux répartir l'habitat et l'emploi et construire ensemble un développement durable.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité notifie son accord pour soutenir l'engagement du département du Jura et de la région Franche-Comté au sein de ce projet.

VII. COURRIERS DIVERS

A) DEMANDE DE MAITRE DIDIER TONIN

M. le Maire fait part du courrier de maître Didier TONIN concernant une demande d'attribution à une rue, place ou monument quelconque le nom d'Emile Dalloz-Bourguignon, originaire de Saint-Claude, qui a procuré, dans le cadre de son activité de lapidaire, de nombreux emplois à la ville de Saint-Claude et dans le haut-Jura dans les environs des années 1900 et qu'il a été un des fondateurs de la mutuelle électrique du Flumen.

Après de nombreuses discussions, M. le Maire répondra en expliquant que d'autres personnes sont susceptibles d'être aussi concernées et que cela sera étudié globalement.

B) DEMANDE DE CREATION D'UNE SALLE MULTI-SPORTS

M. le Maire fait par à l'assemblée du dossier de demande de construction d'une salle multisports sur le secteur des hautes-combes rédigé par Messieurs CORTINOVIS Flavien et ROSSERO Jean-Louis. Ce dossier a été réalisé après de nombreuses rencontres avec les différentes associations des hautes-Combes qui ont recensées leurs besoins de structure à vocation sportive, culturelle et touristique au vu des différentes manifestations annuelles sur le secteur et du nombre de participants.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) REDACTEUR STAGIAIRE

Le Conseil municipal est informé que Monsieur Florent COLOT effectue un stage non rémunéré au sein de la mairie après avoir été reçu au concours de Rédacteur Territorial. Ce stage ayant pour but d'acquérir une première expérience dans le domaine des Collectivités Territoriales.

B) HORAIRES DECHETTERIE

Les horaires de la déchetterie de Septmoncel sont les suivants :

- Vendredi : 15h à 17h
- Samedi : 09h00 à 12h45 et 13h 15 à 17h

Ces horaires sont disponibles et consultables au secrétariat de mairie.

C) COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 5 JUIN 2012

M. le Maire fait part du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 5 juin 2012. Cinq points ont été développés:

- Concernant le fonctionnement de l'école, il est indiqué que l'école accueille 67 élèves à l'heure actuelle, dont 5 élèves de très petite section (enfants de moins de 3 ans). Le nombre d'élèves est estimé à 58 pour la rentrée 2012. Les évaluations des CE1 et des CM2 sont remises en cause concernant leurs utilités et leurs vertus pédagogiques.

- Concernant le projet d'école, les projets et sorties pédagogiques, le bilan est dans l'ensemble plus que satisfaisant, avec une satisfaction générale des enfants et des accompagnateurs.
- Concernant l'association USEP (La fédération du sport scolaire éducatif), le solde des comptes est positif ; des actions nouvelles sont envisagées pour remplacer l'opération « brioches » dans la perspective 2012-2013.
- Concernant le Financement du voyage scolaire à Paris 2012, le coût total a été estimé à 18032,18€ (dont 1408€ pour la mairie, inclus dans la subvention à l'USEP). Le coût supporté par les familles a été de 150€ par enfant.
- Concernant les ateliers USEP, le succès de fréquentation témoigne de la réussite des ateliers : depuis la Toussaint, 46 enfants y ont participé.
- Concernant l'utilisation et l'entretien de l'école, plusieurs points divers ont été soulevés et amènent des actions (voir document Conseil d'école 5 juin 2012).
- Concernant les crédits municipaux pour le budget 2012, l'ensemble a été accordé par le Conseil municipal.
- Enfin, concernant les questions diverses, une nouvelle salle de cantine est prévue à la place de l'actuelle classe des CP-CE1, qui sera déplacé dans la « quatrième classe » ; des travaux sont prévus cet été. Il est également reproché à l'association USEP son manque d'anticipation dans la programmation des ateliers du soir ainsi que le manque de concertation et de réflexion permettant d'intégrer l'activité USEP aux autres activités périscolaires.

Les parents d'élèves, les élèves et les enseignantes tiennent à remercier M. le Maire et le Conseil municipal pour leur généreuse participation au voyage scolaire à Paris. Un fascicule de dessins de remerciements est disponible à la consultation.

D) POINT TRAVAUX EN COURS

1/ Le Conseil municipal est informé d'un projet de réparation de la voirie, endommagée après les orages intervenus.

2/ Le Conseil Municipal prend connaissance de l'autorisation donnée pour le goudronnage du début du chemin des Rochettes financé par les particuliers qui en ont fait la demande. Toutefois, la commune s'est chargée de l'installation des caniveaux.

3/ Les travaux d'élagage, débroussaillage et désherbage sont nécessaires sur différents secteurs. La commune des Molunes effectuera les travaux d'épuration de l'exercice 2012 aux mêmes conditions qu'en 2011.

4/ Les travaux de goudronnage Point-à-Temps de l'entreprise SAUNIER reste à réaliser.

5/ 7 emplois-jeunes seront recrutés pour cet été à raison de 3 semaines chacun.

E) PROJET LOTISSEMENT SOUS LE « GITALET »

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un document complémentaire d'arpentage avec divisions parcellaires doit être demandé au cabinet COLIN. Le Conseil municipal mandate M. le maire pour traiter cette question.

F) CONCOURS VILLAGE FLEURI

Le conseil municipal donne son accord pour la participation de la commune de Septmoncel au concours 2012 des villes et villages fleuris, dans le cadre du programme Fleurir la France 2012.

G) TOUR DE L'AIN

Le Conseil municipal prend connaissance de l'état d'avancement quant aux questions d'organisation de l'événement. La prochaine réunion technique aura lieu le mercredi 18 juillet avec M. COLLIOU, responsable de l'organisation.

H) PARKING

Il est prévu de confier à la société "Basile CORTINOVIS" le démontage du transformateur avec implantation d'un nouveau parking "sous le village"; en attendant les travaux, l'ouvrage reste en l'état.

Séance levée à 23h40

Le Maire,

Affiché le 12/07/2012

Raphaël PERRIN